

VOTE DE PRINCIPE D'UN EMPRUNT DE 16.000.000 de FRs

M. LE MAIRE. Nous avons des travaux urgents à faire. Le budget municipal ne peut faire face aux dépenses envisagées, puisqu'il nous est interdit de voter les centimes additionnels. ~~xxxx~~

La Caisse de la France d'Outre-Mer nous consent un emprunt de 16.000.000 frs à 2 % remboursable en 20 années.

Cette somme serait employée de la façon suivante:

- 6.000.000 pour la réfection de la digue de protection dont vous avez déjà voté le principe
- 6.000.000 pour la réparation des rues ci-après: Dauphine - St-Jacques - Montreuil - des Limites - Roland Garros - Sainte-Marie - La fontaine - Joseph Hubert .
- 4.000.000 pr. la construction de deux salles d'isolement pour

....

tuberculeux à l'Hôpital St-Jacques et pouvant contenir 15 à 18 malades chacune.

M. LAPIERRE. - Peut-on savoir, Monsieur le Maire, la longueur totale des rues à réparer ?

M. LE MAIRE. - Les travaux à exécuter dans les rues de St-Denis faisant l'objet de la présente délibération, sont en principe les suivants:

- a) décapage de la chaussée existante et évacuation des déblais dans un lieu de décharge
- b) revêtement en semi pénétration dans les rues suivantes: Rues Dauphine 200 mètres - St-Jacques 250 mètres - Montreuil 290 mètres - des Limites 480 mètres - Roland Garros 240 mètres - Ste-Marie 370 mètres - La fontaine 275 mètres - Jh. Hubert 90 mètres.

Cela fait: 2 kilomètres environ.

Nous ne possédons pas le matériel voulu pour l'exécution de

ces travaux.

La location du rouleau compresseur seulement s'élevé à 1.800 frs par jour y compris les dépenses pour : chauffeur, essence, huile etc ...

Ces travaux seraient effectués par les Entreprises Métropolitaines dans un délai de deux mois.

Je crois quz nous avons intérêt à nous adresser à cette entreprise  
Je mets aux voix le vote de principe des ~~16.000.000~~ <sup>16.000.000</sup> de frs à contracter avec la Caisse de la France d'Outre-Mer.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé , et personne ne demandant plus la parole, Mr. le Président lève la séance à 11 heures 5.

Le Secrétaire,

Les Membres

Le Sénateur-Maire,

*Rouff*

*Troust* *S. Laurent*  
*Mme R. Charaagne*



*Chivies*

*Mme H. Péros*

*Combes* *L. Sefoung*  
*M. N. Mounouille*

*M. Dupont* *M. P. H. H. H.*  
*M. M. M.*

*M. M. M.*

(1) Cet emprunt concerne un ensemble de travaux  
à effectuer de façon soit

- 6.000.000 pour refecton de digue
- 8.000.000 pour refecton des ruis
- 14.000.000 pour construction nouvelle

nuve (1)  
3 Mai 1950  
et absent  
neval assumant  
struction de  
ent.  
Boyi